



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

137 PM 2023

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de CLAIX ;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame Marie-Andrée MICHEL, Présidente de l'association « Claix Patrimoine et Histoire », en date du 20 juin 2023.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

Marie-Andrée MICHEL, Présidente de l'association « Claix Patrimoine et Histoire »,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
« Grange aux dames » 38640 CLAIX.

Le samedi 16 septembre 2023 de 15h00 à 22h00 à l'occasion des Journées du Patrimoine.

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.



Fait à Claix, le 27/07/2023

Le Maire,
Christophe REVIL

ET PAR DELEGATION L'ADJOINT
AU MAIRE
J.-L. BOUCHARD



Date d'affichage: 28/07/2023
Date de retrait: 28/09/2023